

Apprentis, compagnons, maîtres

Jean-Pierre Hardy

Number 42, Summer 1995

Présence du Moyen Âge au Québec

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/8754ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (print)

1923-0923 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Hardy, J.-P. (1995). Apprentis, compagnons, maîtres. *Cap-aux-Diamants*, (42), 22–25.

APPRENTIS, COMPAGNONS, MAÎTRES

par Jean-Pierre Hardy



U DÉBUT DES ANNÉES 1980, s'ouvre à Montréal une succursale de l'École du meuble et de bois ouvré de Victoriaville, dont le but est de renouer avec l'ancienne philosophie de formation qui régnait dans certaines écoles techniques d'avant la réforme Parent. Cette philosophie visait à fournir à l'étudiant une formation générale en plus de l'apprentissage d'un métier. À la fin de la même décennie, l'Association des

Ces quelques initiatives illustrent bien l'intérêt d'une partie de la population pour certains métiers traditionnels et plus particulièrement pour la qualité exceptionnelle des œuvres que seule la pleine maîtrise d'un métier permet d'atteindre. D'aucuns inclinent à penser qu'il s'agit là d'un sentiment nostalgique suscité par la rapidité excessive des transformations du monde du travail et de la production. D'autres y voient une véritable renaissance du goût pour le travail bien exécuté dont la tradition remonte aux premiers temps de la colonie. Mais pour bien saisir cette filiation d'aujourd'hui à hier, il faut retourner encore un peu plus loin dans le passé.

«La boutique du tailleur d'habit (France)». Les jeunes filles sont généralement confinées aux métiers de couturière et de tailleur d'habits. Étant donné la rareté des documents écrits nous renseignant sur les tâches des apprentis, nous devons parfois avoir recours aux illustrations européennes. Dans cette gravure tirée de l'*Encyclopédie* de Diderot, les apprentis (garçons et filles) sont représentés assis sur la table en train de coudre ou chauffant les fers pour les tailleurs d'habits. (Archives du Musée canadien des civilisations, 74-12059).



compagnons du devoir du Tour de France s'établit à Montréal après une première tentative infructueuse dans les années 1970. Par ce geste, l'Association fait du Québec un des lieux privilégiés de l'itinéraire du compagnon français dont le Tour de France s'inscrit dans une longue tradition. Le Tour de France, on le devine, consiste à parfaire son métier en allant de ville en ville travailler pour une entreprise ou un artisan-entrepreneur. Plus récemment se crée l'Association des ébénistes du Québec qui place en tête de ses objectifs la valorisation du métier et l'excellence dans l'exécution des travaux.

L'organisation des métiers en communautés d'intérêts daterait de la Grèce antique selon légendes et récits mais ce n'est qu'au bas Moyen Âge, plus précisément à partir du XI^e siècle, que de nombreux métiers français connaissent une organisation plus structurée, avec statuts et règlements précisant les droits et les devoirs de chaque membre. Dès cette époque, certains métiers sont dits «jurés» parce qu'ils sont régis par des comités d'artisans appelés jurés, alors que les autres sont dits «libres». En réalité ce sont tout de même des métiers «réglés» car ils sont soumis aux autorités des villes. Le terme «corporation» pour

désigner toute communauté de métier n'apparaîtra que bien plus tard, soit au milieu du XVIII^e siècle, à l'époque même où les autorités françaises tenteront de les abolir.

Dans tout métier, qu'il soit juré ou réglé, il existe une structure hiérarchique composée d'apprentis, de valets ou compagnons et de maîtres. Les maîtres dirigent la communauté et élisent des jurés responsables de l'élaboration et de l'appli-

que les premières villes sont développées, donnant naissance à un premier noyau d'artisans, l'instauration intégrale du système français n'est guère plus réaliste : il y manque trop de main-d'œuvre spécialisée pour qu'on accepte tous les pouvoirs de contrôle que les corporations de métiers possédaient. Il y eut bien quelques regroupements connus sous le nom de corporations ou de confréries, mais ils avaient un caractère avant tout social et religieux. Quant aux



DESERTE' de chez les Souffignés, Jeudi le 26. d'Août, Henry McAnnelly, apprentif, âgé d'environ dix huit ans, les cheveux blonds, le teint pâle, le visage rond et le nez plat, d'environ cinq pieds de hauteur. — Quiconque arrêtera le dit apprentif, ou donnera avis aux Souffignés, de manière qu'il puisse être arrêté, sera bien récompensé, et tous ses frais raisonnables payés.

Le Public est par le présent averti de ne point le recevoir ou l'employer, parcequ'ils seront poursuivis suivant toute la rigueur de la loi.

Québec, 2e. Septembre, 1802.

A. FERGUSON, & Co.

cation des règlements. De façon générale, les maîtres supervisent la qualité du travail, contrôlent l'embauche et s'assurent du monopole du travail à la fois dans un métier et dans un territoire donnés. Plus précisément, aux apprentis on impose une longue formation, en plus d'un droit d'entrée souvent onéreux, et aux compagnons désireux d'accéder à la maîtrise - c'est le but ultime de tout compagnon -, une redevance élevée et l'exécution d'un chef-d'œuvre, pratique qui se répandit graduellement à partir du XIV^e siècle et s'imposa au XVI^e siècle. Un tel monopole sur le travail et la main-d'œuvre eut deux effets marquants. D'une part, il incita les compagnons à s'organiser à leur tour afin de protéger leurs intérêts, entre autres l'embauche, et d'autre part il poussa les autorités politiques à déréglementer le travail et à abolir les maîtrises et les comités de jurés qui faisaient obstacles autant à la liberté du travail qu'au développement de l'esprit d'initiative, deux éléments importants de la nouvelle pensée économique du XVIII^e siècle.

L'adaptation en terre d'Amérique

Quand les premiers artisans arrivent en Nouvelle-France au XVII^e siècle, ils ne sont pas assez nombreux et il y a trop à faire dans un nouveau pays pour appliquer les règles parfois strictes qui prévalaient dans les communautés de métiers en France. Leur temps est d'ailleurs partagé entre la pratique du métier, le défrichage de la terre et les expéditions de pêche et de chasse. Et même lors-

comités de jurés et aux maîtrises accordées par les intendants pour encourager les artisans à s'établir, ils sont également refusés par les autorités métropolitaines car on a trop besoin d'artisans de toutes sortes pour se permettre de les trier sur le volet. On conserva par contre la même structure hiérarchique - apprenti, compagnon, maître - et le même système de formation par apprentissage pratique, mais en assouplissant considérablement l'un et l'autre.

Il y avait trois moyens d'effectuer son apprentissage en Nouvelle-France : les écoles créées par les communautés religieuses, la boutique familiale et l'atelier d'un artisan avec lequel on signait une entente notariée. Parmi les écoles, on connaît l'École des arts et métiers de Saint-Joachim, rattachée au Séminaire de Québec, et celle des frères Charron à Montréal. On sait que bien peu d'apprentis sont sortis de ces institutions, la vie de ces dernières ayant été trop éphémère. Le système de transmission familiale est difficile à évaluer car il s'est pratiqué en dehors des cadres formels. On sait toutefois qu'il a perduré jusqu'au XX^e siècle et qu'il est à l'origine de véritables dynasties d'artisans. Le troisième moyen, le contrat avec un artisan, semble la voie la plus répandue et c'est grâce à lui qu'on a pu retracer les principales conditions de l'apprentissage qui ont prévalu dans certains milieux jusqu'à la fin du XIX^e siècle.

«Le déserteur». Bien que qualifiées de paternalistes, les relations de travail entre maîtres et apprentis n'en conduisent pas moins à des abus de part et d'autre. Dans le cas de poursuites judiciaires pour mauvais traitements ou inobservance des contrats, l'analyse des procès révèle que les apprentis obtiennent rarement gain de cause de sorte qu'au lieu de retourner chez leur maître, ils optent souvent pour la désertion. *La Gazette de Québec*, 2 septembre 1802. (De telles annonces où l'apprenti est représenté par un noir portant le pagnon, fréquentes dans les journaux de Québec et de Montréal à partir de la fin du XVIII^e siècle, proviennent probablement d'imprimeries américaines).



«Escalier du Musée des hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal». Les compagnons du devoir du Tour de France de Montréal contribuent à la formation d'artisans dans une trentaine de métiers, certains tout à fait modernes comme l'aéronautique, d'autres très anciens comme la menuiserie et l'ébénisterie. Cet escalier en chêne du XVII^e siècle appartenant au Musée des hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal fut restauré par les compagnons ébénistes de Montréal et constitue un excellent exemple de leur savoir-faire. Photo. Photographie médicale. (Archives de l'Hôtel-Dieu de Montréal).

Aux XVII^e et XVIII^e siècles, les jeunes commencent leur apprentissage vers l'âge de seize ans et le terminent trois ou quatre ans plus tard. Il y a bien quelques variations d'un métier à l'autre mais dans l'ensemble il est rare que l'apprentissage perdure après avoir atteint l'âge de 21 ans. La semaine est de six jours et les journées de travail sont plus longues en été qu'en hiver car on profite au maximum de la lumière du jour. Elles vont de 5 ou 6 heures du matin jusqu'à 20 ou 21 heures du soir, avec 2 heures au maximum pour le dîner et le souper, soit des journées d'une douzaine d'heures. Celles-ci varient un peu selon les métiers mais davantage selon que l'on exerce un métier d'extérieur ou d'intérieur. Ces conditions sont sensiblement les mêmes qu'en Angleterre, en France et aux États-Unis.

Les relations de travail entre maîtres et apprentis se définissent davantage en termes de droits et de devoirs réciproques qu'en fonction de l'offre et de la demande. Les clauses du contrat sont en effet très claires : l'apprenti doit en tout temps obéissance à son maître et il doit s'efforcer d'apprendre de son mieux le métier; en retour, le

maître s'engage à «ne rien lui cacher des secrets du métier», à lui offrir gîte et couvert, à le vêtir et à lui verser un petit salaire à chaque année, soit en espèces, soit en marchandises. On ignore à peu près tout du genre de formation que l'apprenti reçoit chez un maître, mais on sait qu'il lui revient de préparer l'atelier avant l'ouverture et de le nettoyer à la fermeture.

L'apprentissage terminé, le jeune homme entre sur le marché du travail à titre de compagnon et continue de parfaire sa formation. Son salaire est de quatre à cinq fois plus élevé que celui de l'apprenti et il est généralement en mesure de fabriquer seul un objet du début à la fin. Certains d'entre eux auront la responsabilité de former des apprentis alors que d'autres pourront s'occuper du fonctionnement de l'atelier en l'absence du maître. Le statut de compagnon est assez vague au Canada. On sait toutefois qu'il n'y a pas de compagnons comme en France; qu'il s'agit d'un stade intermédiaire entre l'apprentissage et la maîtrise et que plusieurs y accèdent après quelques années de travail seulement pour le compte d'un artisan.

Pour accéder à la maîtrise, la façon la plus courante est de franchir les différentes étapes du système en vigueur. Tous les maîtres, il va de soi, ne possèdent pas leur propre boutique. Pour avoir pignon sur rue, quand on n'a pas la chance d'hériter de l'atelier de ses parents, il faut surtout amasser suffisamment d'argent et se faire une clientèle.

Un nouveau mode de production

Cette adaptation du système français connaît ses premières transformations majeures dès les premières décennies du XIX^e siècle. L'essor économique et la forte urbanisation, qui marquent le Bas-Canada au début du XIX^e siècle, se conjuguent aux coutumes britanniques pour transformer de façon irréversible à la fois le système de fabrication, l'organisation du travail et les conditions de l'apprentissage. Afin de répondre à la concurrence de produits importés, de nombreux artisans modifient leur mode de fabrication. Pour accélérer la production, ils utilisent des machines-outils, réunissent plusieurs artisans sous un même toit et divisent les tâches, ce qui leur permet d'embaucher une main-d'œuvre de moins en moins qualifiée. Ce sont les premières étapes qui marquent le passage de l'artisanat à la manufacture puis à l'usine, un long processus qui s'étendra sur tout le XIX^e siècle.

Des transformations aussi radicales ne manquent pas d'affecter sérieusement le système d'apprentissage. On embauche les apprentis de plus en plus jeunes; la durée des contrats est prolongée;

les responsabilités traditionnelles des maîtres (entretien, formation pratique et morale, etc.) sont négligées ou tout simplement remplacées par un salaire. Bref, plus on avance dans le XIX^e siècle, plus les apprentis deviennent de la main-d'œuvre à bon marché. Pendant que l'apprentissage traditionnel se transforme, d'autres institutions viennent répondre à un monde en pleine mouvance. Des écoles du soir ouvrent leurs portes dès le début du siècle et leur enseignement se substitue graduellement à celui naguère dispensé par les maîtres : des instituts mécaniques, semblables à ceux de Grande-Bretagne, enseignent les rudiments d'un métier, mais également la morale et le respect de l'ordre établi afin d'en faire des travailleurs plus efficaces.

Dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, l'accélération et la multiplication des changements dans le monde du travail vont donner le coup de grâce à l'apprentissage traditionnel. Les machines-outils, de plus en plus souvent mues par la vapeur, continuent de se perfectionner et entraînent une division du travail en plusieurs étapes indépendantes les unes des autres et dont l'exécution exige peu de formation. On a donc recours à des manœuvres que l'on forme rapidement sur le tas, ce qui menace directement le travail des artisans et indirectement celui des apprentis qui sont souvent engagés et formés par les premiers. Au temps fort de l'industrialisation durant le dernier quart du siècle, l'apprentissage par transmission orale et imitation de gestes n'est déjà plus le système de formation dominant au Canada, comme d'ailleurs dans plusieurs autres pays industrialisés. Et ce n'est que quelques décennies plus tard, soit au début du XX^e siècle, que les écoles techniques viendront pallier cette lacune en ajoutant toutefois à leur formation un volet théorique qui devait mieux répondre aux nouvelles exigences du travail industriel.

Quelques boutiques d'artisans continuent de voisiner manufactures et usines dans les villes du XX^e siècle - celles du menuisier, du cordonnier et du forgeron sont les plus connues - mais on les trouve surtout en milieu rural, affecté plus tardivement par l'industrialisation. Malgré le recours



«Boutique de forgeron». Le métier de forgeron est celui dont les techniques et l'outillage ont été le moins affectés par la révolution industrielle du XIX^e siècle. Cette photo prise dans les années 1970 lors d'enquêtes ethnographiques sur le terrain illustre bien le fait qu'encore au XX^e siècle, on fabriquait les outils de la même manière et avec les mêmes instruments que deux siècles auparavant. (Archives du Musée canadien des civilisations, 74-12064). (Archives de l'auteur).

aux nouvelles énergies et l'adoption de quelques machines-outils, ces boutiques conserveront certaines caractéristiques de l'ancien système de travail. L'apprentissage par transmission orale et imitation de gestes, l'exécution par une seule personne de toutes les étapes nécessaires à la réalisation d'un ouvrage, la fierté et le souci de l'œuvre bien exécutée sont autant d'éléments traditionnels que les associations d'aujourd'hui font revivre. ♦

Pour en savoir plus:

Luc Benoist. *Le compagnonnage et les métiers*. Paris: Les Presses universitaires de France, 1966, 128 p. (Coll. «Que sais-je», 1203).

Jean-Pierre Hardy et Thierry Ruddle. *Les apprentis artisans à Québec, 1660-1815*. Montréal: Les Presses de l'Université du Québec, 1977, 220 p.

Jean-Pierre Hardy est historien au Musée canadien des civilisations à Hull.